

Communiqué de Presse

La Métropole grenobloise à 30 km/h

Ce mardi 15 Septembre, Grenoble Alpes Métropole vient d'annoncer l'engagement de 43 maires sur 49, de choisir 30 km/h comme vitesse maximale dans les rues de leur commune courant 2016.

C'est un changement de paradigme fondamental : la limitation à 30 km/h devient la règle, et la limitation à 50 km/h l'exception.

L'ADTC se réjouit de cette mesure qu'elle propose depuis longtemps, qui n'aura que très peu d'influence sur les vitesses moyennes, mais qui redonnera de la sécurité aux déplacements de tous les usagers de la rue rendant plus attractifs les déplacements à vélo et à pied.

En réduisant les accélérations et décélérations entre deux intersections, elle favorisera la fluidité de la circulation et par conséquent réduira la pollution.

En France, plusieurs arrondissements de Paris sont déjà limités à 30 km/h et des villes moyennes comme Lorient, Fontainebleau, Sceaux ou Nogent sur Marne ont déjà fait ce choix.

A l'étranger, des villes comme Milan (Italie) et Graz (Autriche) ont adopté cette règle avec succès sur une bonne partie de leur territoire.

Cette mesure est la première pour tendre vers une ville apaisée, il faudra ensuite partager plus équitablement l'espace public pour qu'elle soit efficace.

Toutefois, les itinéraires empruntés par les lignes de transport en commun devront rester autorisés à 50 km/h, pour ne pas dégrader leur vitesse commerciale. Cette dégradation augmenterait les coûts de fonctionnement du transport public et diminuerait son attractivité.

Contacts :

Philippe Zanolla, animateur de la commission Vélos-Piétons

Emmanuel Colin de Verdière, secrétaire